

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'Ami de la Religion et de la Patrie.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Vol. I.

QUEBEC, 31 DECEMBRE, 1847.

No. 3.

Religion.

DE L'ORIGINE DES RICHESSES DU CLERGE AU MOYEN AGE, ET DE LEUR EMPLOI.

ARTICLE PREMIER.

Les richesses du clergé ont joué un grand rôle dans l'histoire du moyen âge ; elles sont devenues le sujet de beaucoup de lois et de réglemens, une source de querelles entre l'Eglise et les seigneurs, et plus tard, entre l'Eglise et les souverains, et l'on sait que, dans nos derniers temps elles ont donné lieu à une foule de déclarations. Il est donc utile, et peut-être nécessaire, pour le progrès des études historiques, d'en faire connaître l'origine, et de montrer combien elle est honorable au clergé et principalement à l'épiscopat.

En examinant sérieusement les monuments historiques du moyen âge, nous trouvons que les grandes richesses du clergé viennent de trois principales causes, de la donation des princes, de la piété des fidèles, et enfin d'un acte bien connu dans l'histoire, la *recommandation*. Arrêtons-nous aujourd'hui à la première cause.

A l'invasion des Barbares dans les Gaules, du Ve au VIIIe siècle, tout a été bouleversé, ruiné et englouti. Une seule institution est restée debout, celle du clergé, qui constituait alors, ou plutôt qui sauva la société. Il n'avait pas été au pouvoir des évêques et du clergé de repousser les Barbares, et de préserver la Patrie de leur invasion ; mais ce qu'il était possible de faire, ils le firent : ils convertirent les Barbares, leur donnèrent des idées de droit et de justice et rendirent par là des services immenses à leur pays.

Bien des auteurs modernes se sont attachés à affaiblir ce service de l'Eglise ; ils ont trouvé dans l'instinct et dans l'imagination du peuple vainqueur, des dispositions favorables au christianisme. Mais ces causes sont nulles aux yeux de tout homme qui sait tant soit peu réfléchir. L'instinct de ces peuples les portait à leurs passions brutales ; l'imagination est la plus grande ennemie de l'Evangile, dont tous les préceptes tendent à en réprimer les élans, et le christianisme, bien loin d'y trouver un secours y trouva au contraire un obstacle de plus à renverser. La conversion des Barbares ne peut donc être attribuée ni à leur instinct, ni à leur imagination.

Ceux qui, comme Voltaire, ont voulu trouver la cause de cette conversion dans la politique des chefs, qui se convertissaient, dit-il, pour mieux dominer sur les nouveaux peuples, ne sont pas plus fondés en raison. Car les Barbares ne se sont pas convertis seulement à l'extérieur, ils ont montré par leurs œuvres qu'ils avaient la conviction de la foi. Sans doute ils ont encore été longtemps avant de se défaire de toutes leurs habitudes grossières et

barbares, peu conformes à la sainteté et à la douceur de l'Evangile ; mais du moins la foi était dans leur cœur, et présentait des ressources ; ils n'étaient pas insensibles aux admonitions des évêques, et la plupart, sont morts dans les larmes de la pénitence. Voilà ce que nous atteste l'histoire. Il y avait donc une conversion sincère et non purement politique. Si l'on en cherche la véritable cause on la trouvera dans le zèle éclairé des évêques et de leur clergé ; dans la doctrine qu'ils enseignaient, doctrine fixe, invariable, qui, menée par une main habile et fondée par la grâce, devint une doctrine de fer, brisant, comme un marteau, la pierre la plus dure. Voilà à quoi il faut attribuer la conversion des Barbares. Mais revenons à notre sujet.

Déjà avant la conquête, les évêques jouissaient d'un grand crédit : ils étaient consultés, comme dit Bossuet, dans toutes les affaires, même temporelles ; ce qui nous est attesté par les anciens Codes, où l'on trouve des chapitres intitulés : *de l'Audience des Evêques*. Cette influence ne fit que s'augmenter sous la domination des chefs barbares. Ceux-ci, voyant l'influence des évêques, leurs bienfaits, et surtout leur dévouement et leur fidélité, cherchèrent à se les attacher. Alors les évêques devinrent médiateurs entre les vaincus et les vainqueurs ; tout passait par leurs mains. "C'était aux évêques, dit M. Guizot, que s'adressaient les provinces, les cités, toute la population romaine pour traiter avec les Barbares ; ils passaient leur vie à correspondre, à négocier, à voyager, seuls actifs et capables de se faire entendre dans les intérêts soit de l'Eglise, soit de l'Etat." (*Essais*, p.166.) C'est à la suite de ces services que les conquérants leur donnèrent des terres *titrées*, comme ils en avaient donné aux chefs qui les avaient aidés à faire la conquête, et qu'ils les admirent dans les grands conseils de l'Etat, où ils tenaient un rang distingué par leurs vertus et leurs lumières.

Quelle est donc la véritable cause des riches donations faites au clergé ? la politique des princes plutôt que leur piété, car ils avaient tout à craindre des chefs qu'ils avaient employés à la guerre, chefs indociles et habitués au métier des armes, tandis qu'ils n'avaient rien à craindre des évêques. En donnant à ceux-ci de grandes richesses, ils établissaient un contre-poids contre les seigneurs, tout en empêchant ceux-ci de devenir trop riches et trop puissants, et affaiblissaient leur influence de tout ce dont ils fortifiaient celle des évêques. D'ailleurs, les évêques et les abbés des monastères gouvernaient sagement les peuples ; leur domination était douce et paternelle. Les colons aimaient mieux vivre sous leur régime que sous celui des seigneurs ; ce qui le prouve, ce sont ces mesures sévères et multipliées qu'on fut

obligé de prendre pour mettre obstacle aux transmigrations des colons, qui abandonnaient souvent leurs seigneurs pour vivre sous la dépendance d'un évêque ou d'un monastère. Les habitants quittaient les bourgs et les environs des châteaux, pour se retirer avec les moines dans les déserts. Ils préféraient la solitude autour du monastère à tous les agréments du manoir seigneurial ; tant les moines et les évêques savaient s'attacher les peuples par leur sage gouvernement. C'est ce qui porta Charlemagne, après la conquête de la Saxe, à diviser l'Allemagne en huit évêchés, et à y attacher de grands fiefs. Les évêques lui semblaient plus propres à gouverner les peuples, à les maintenir dans le devoir, et à les faire obéir au vainqueur.

Voilà la première et la principale cause des grandes richesses du clergé au moyen âge. Cette cause, si elle a été méconnue des écrivains modernes, ne l'a pas été de ceux qui ont fait une étude approfondie de l'histoire ; ainsi elle n'a point échappé au génie de Montesquieu. "Charlemagne et ses premiers successeurs, dit-il, craignent que ceux qu'ils placeraient dans les lieux éloignés ne fussent portés à la révolte ; ils crurent qu'ils trouveraient plus de docilité dans les ecclésiastiques ; ainsi ils érigeaient en Allemagne un grand nombre d'évêchés, et y joignirent de grands fiefs. C'étaient des pièces qu'ils mettaient en avant contre les Saxons. Ce qu'ils ne pouvaient attendre de l'indolence ou des négligences d'un *Laide*, ils crurent qu'ils devaient l'attendre du zèle et de l'attention agissante d'un évêque ; outre qu'un tel vassal, bien loin de se servir contre eux des peuples assujettis, aurait, au contraire, besoin d'eux pour se soutenir contre les peuples." (*Esprit des Lois*, liv. XXXI, c. 19.) Ainsi le dévouement des évêques, leur fidélité, leur sage gouvernement et la confiance qu'ils inspièrent, sont le premier principe de leur grandeur temporelle ; aucune cause ne peut être plus honorable au Clergé.

L'ABBE JAGER.

(A continuer.)

Littérature.

L'ANTE-CHRIST.

I.

(Suite.)

Le vicillard poursuivait sa marche à travers les ténèbres. Le vent sifflait avec plus d'impétuosité et la pluie tombait par torrents. L'inconnu se hâta de gravir la Montagne Ste. Geneviève, et s'arrêta de nouveau dans une des rues qui avoisinent le Panthéon.

La maison où il entra cette fois était sé-

parée des autres habitations par de vastes jardins. Par un escalier à vis, il atteignit une sorte de belvédère formant une cellule au haut des bâtiments. Là se trouvait une couche semblable à celle d'un soldat, une table couverte de papiers et quelques chaises rustiques. On remarquait aussi une petite bibliothèque contenant l'élite des œuvres de la pensée humaine, et sur la muraille quelques esquisses dues aux célébrités contemporaines, et deux tableaux de l'école vénitienne représentant, l'un saint François Xavier, et l'autre saint Paul. L'inconnu rehaussa une lampe de cuivre qu'on avait eu soin d'allumer en son absence, et remarquant une corbeille qui renfermait un pain et des fruits conservés, il se prépara à manger; mais ayant regardé l'heure à une montre de cuivre du seizième siècle, il vit que minuit était passé depuis longtemps et résolut d'attendre, alors il tomba plutôt qu'il ne s'assit sur l'un des sièges. Dans ce brusque mouvement, le manteau se détacha des épaules, tomba sur le dossier de la chaise, et laissa voir un costume qui pouvait également convenir à un militaire ou à un ecclésiastique. L'inconnu, nous l'avons dit, était un homme de haute stature, à la physionomie noble, douce et grave; ses yeux, largement ouverts, avaient une expression de franchise, de pénétration et de vivacité qui ne semblaient point appartenir à la vieillesse; ses cheveux blancs, son nez aquilin et saillant, la hauteur de son front, la pureté des lignes de son visage maigre et arqué, lui donnaient un air de grandeur imposante. Quelque chose révélait en ce personnage la longue habitude de l'autorité absolue et d'un irrésistible ascendant, que tempérait la tristesse de son regard et la douceur de son sourire. En cet instant, ses joues étaient animées d'un éclat fébrile, et tandis qu'il rêvait, tout son corps était par intervalle agité d'un frisson norveux. Quand il sortit de la torpeur, causée par la trop grande abondance des idées et des sensations, jointe à la fatigue d'une course longue et pénible, il se leva, et sentant que le froid l'avait saisi, chercha de quoi réchauffer ses mains tremblantes; ne trouvant rien au foyer, il revint s'asseoir et demeura longtemps immobile. Puis, se levant de nouveau, il marcha à grands pas, se reprochant intérieurement cette inaction. Tout à coup il se frappa le front, comme si un devoir oublié lui revenait à l'esprit. Il tira un livre de sa poche, et récita, à genoux et à haute voix, les prières que les soins de la charité lui avaient fait négliger pendant le jour. Il fit ensuite une longue oraison et se releva les yeux pleins de larmes. Enfin il s'assit au bord du lit et allait se livrer au sommeil, quand plusieurs lettres posées sur la tablette de la cheminée, au-dessous d'un crucifix, attirèrent ses regards. Il examina d'abord les adresses de trois d'entre elles, rompit les cachets, et après un coup d'œil rejeta le tout avec indifférence. Mais il aperçut une quatrième lettre qui parut lui causer une vive impression. Il l'ouvrit précipitamment et lut ce qui suit :

« Votre élève n'est plus à Rome. J'ai honte de vous dire qu'Arnold a préféré à son devoir l'indigne amour d'une femme

de théâtre. Il a brisé sa carrière et renoncé à la gloire, si nécessaire à son existence et à vos projets. Il vient, dit-on, de s'embarquer pour Naples, laissant ici des dettes nombreuses et des amis bien affligés. Le Saint-Père me rend responsable d'une parcellle équipée, et ma position est très compromise. Vous savez que je suis prêt à tous les sacrifices en ce qui me regarde; mais je tremble en songeant à l'avenir et aux armes puissantes qu'un non succès de notre part va fournir à vos ennemis. J'ai expédié des courriers sur tous les points, et personne n'a pu me donner encore le moindre indice; s'il le faut, j'irai à Naples. Je le répète, je ne reculerais devant quoi que ce soit, trop heureux si je pouvais laisser ma vie en témoignage à la sincérité de mes intentions! »

Cette lettre était signée d'un nom illustre sur lequel l'inconnu fixa longtemps les yeux avec douleur et angoisses. La lettre tomba sur le parquet sans que le vieillard y prit garde. Il passa ses mains sur son visage, pâlit et rougit tour à tour, et sentant sa force défaillir, appuya ses deux coudes sur la petite table, et resta ainsi absorbé dans une idée poignante. Il tressaillit soudain, saisit la plume avec une énergie convulsive, et écrivit rapidement plusieurs lettres. Puis il rebomba absorbé dans ses réflexions; et telle était l'ampleur de ses pensées, que son visage prit peu à peu une teinte livide et cadavéreuse, qui eût fait douter si le cœur battait dans cet être qu'un désespoir subit semblait avoir brisé sans retour. Tout à coup la porte s'ouvrit avec fracas; un homme vêtu d'une blouse se précipita aux genoux du vieillard qui revint subitement à la vie pour serrer cet homme dans ses bras, et s'écrier avec un sanglot déchirant :

— J'ai retrouvé mon fils !

— Mon père, — répondit le jeune homme toujours à genoux, — je ne suis plus digne de lever les yeux sur vous. Oh ! par pitié, ne m'embrassez pas ainsi; j'ai perdu, en un jour, par ma faute, le fruit de toutes les peines que je vous ai causées depuis mon enfance. J'ai lâchement déserté le poste que vous m'aviez assigné; j'ai livré mon nom à la honte et vous bienfaits à la dérision. Il ne me reste plus qu'à mourir après vous avoir confessé mon crime et obtenu mon pardon.

— J'ai tout appris, Arnold, et j'ai tout oublié.

— Non, — dit le jeune homme en se levant avec exaltation, — vous n'avez pas su le fond de ma misère, la cause de mon désespoir, l'étendue de mon ingratitude !

— Ne parlez pas ainsi, Arnold, et ne vous agitez point en vous promenant dans la chambre avec des yeux égarés et des gestes extravagants. Asseyez-vous là, près de cette table, et écoutez-moi. Une femme, dont je ne vous demande pas le nom, a bouleversé votre pauvre âme et vous a fait faire mille sottises. Cela devait être un jour ou l'autre, et j'aurais dû prévoir quelque folie de ce genre. Mais vous revenez plein de repentir et de confusion, et puisque vous pleurez, Dieu vous a déjà pardonné. Cependant, mon fils, il ne faut pas croire que les conséquences d'une telle faute puissent se réparer par le seul repentir. Vous avez, autant qu'il est en vous,

contribué à perdre une âme rachetée par le sang du Christ, une âme destinée peut-être à une haute mission devant Dieu, et vous en avez fait pendant un instant le jouet d'une passion éphémère; là surtout est le crime, le péché contre l'esprit de Dieu, que vous avez peut-être éteint dans une de ses créatures. Pleurez ! pleurez ! Arnold, et ne vous consolez jamais, car vos larmes, pareilles à la rosée du ciel, ne rendront jamais le parfum et l'éclat à l'apauvri fleur que vous avez brisée du pied sur le chemin.

— Mais, — s'écria Arnold avec emportement, — vous ignorez donc que cette femme est la plus belle, la plus noble et la plus pure qui soit sous le soleil !

— Je vous ai déjà prié de vous asseoir, Arnold, — reprit sévèrement le vieillard, — et je suis forcé d'ajouter que vos cris peuvent incommoder les voisins, et que la nature de vos paroles est d'ailleurs peu propre à les édifier.

Cette simple observation, et plus encore le ton ferme et le coup d'œil qui l'accompagnèrent firent à l'instant tomber comme par enchantement l'exaltation d'Arnold. Il obéit au vieillard, qui rapprocha sa chaise de celle du jeune homme. Celui-ci baissa les yeux et continua d'une voix calme :

— Vous croyez donc, mon père, qu'une affection honteuse suffit à me faire abjurer la gloire, la veuille du triomphe ? Et vous avez pensé qu'un amour vulgaire était entré dans ce cœur où rien n'avait trouvé d'écho que les voix de l'orage, l'harmonie du temple et le cri des batailles ?

— Je ne vous comprends pas, Arnold. Si vous n'avez point à rougir, pourquoi tomber à mes pieds, fondant en larmes et criant : je suis déshonoré ! Que signifie votre exaspération ? que veulent dire les vêtements qui vous couvrent ? et enfin qui vous a fait quitter Rome, où le Saint-Père s'appropriait à vous couronner lui-même, et venir ici vous accuser et vous défendre tout à la fois ?

Arnold réfléchit un instant ; mille sentiments divers se pressaient dans son âme, et rien ne se présentait sur ses lèvres pour exprimer la violence de son agitation et les pensées contradictoires qui l'accablaient. Il comprima son front de ses deux mains et reprit lentement, en accentuant chacune de ses paroles d'une façon étrange et pénible, comme si chacune d'elles était le résultat d'un effort :

Un soir, j'étais sorti du Vatican plus soucieux et plus sombre que de coutume. Pour dissiper ma mélancolie, ou pour l'entretenir peut-être, je me dirigeai vers l'antique Forum. Sur le chemin, j'aperçus un palais de marbre dont je m'étonnai de n'avoir point encore remarqué l'élégance et la splendeur. Comme j'admirais la perfection de cette architecture simple et hardie, il me vint à la pensée que ce palais était taillé d'une seule pièce dans un bloc immense. Je fus d'autant plus confirmé dans cette étrange hallucination qu'en m'approchant je ne pus reconnaître aucune suture entre les marbres. Il me sembla aussi que le ciel prenait une teinte plus colorée, que le vent soufflait plus harmonieux que les sons et les objets se révélaient à moi d'une manière toute nouvelle et bien

autrement poétique qu'il ne m'avait semblé jusqu'alors. Je ne cherchai même pas à pénétrer la cause de ce prodige ; cela me semblait devoir être ainsi et arriver le plus naturellement du monde. Tout à coup une voix, plus suave et plus mélodieuse qu'aucun instrument humain, se mit à chanter, sur un air inconnu, des paroles étrangères qui me parurent une ineffable invocation. Je levai les yeux vers une fenêtre d'où partait la voix ; j'aperçus, derrière une jaloucie d'or et de soie, une femme telle que les maîtres de la peinture italienne n'en reproduisirent jamais sur leurs toiles immortelles. Ses yeux brillaient comme des étoiles ; son front nageait dans un fluide lumineux et céleste, et cette auréole merveilleuse jaillissait du dedans à l'extérieur comme le reflet d'une âme plus divine que les nôtres. Je poussai un cri, je tombai à genoux ; le chant cessa et la vision s'évanouit.

Arnold laissa retomber sa tête, resta ainsi plongé dans son rêve, et oublia la présence du vieillard. Celui-ci rompit le silence en disant avec une affectueuse sollicitude ;

—Continuez, mon fils ; quelle était cette femme ? La revîtes-vous ensuite ?

—Jamais ! —répondit Arnold avec un douloureux sourire.

—Mais enfin vous avez appris son nom, vous savez...

—Rien ! Quand je revins à moi, j'étais au bord du Tibre sans comprendre comment j'y avais été transporté. Je retournai au Vatican, je me couchai triste et malade. Le lendemain je fis toutes les recherches imaginables ; je ne pus retrouver le palais, et je n'ai plus revu la vision.

—Mais vous avez au moins projeté un voyage à Naples ?

—Ah ! —reprit tout à coup Arnold en se levant avec une incroyable expression de légèreté et d'insouciance, — vous connaissez la Villana ! C'est une femme d'esprit et de talent, et bien qu'elle n'ait jamais pu comprendre Pergolèse, elle ne laissait pas que de me distraire infiniment. On l'applaudissait beaucoup à Rome, malgré ses roulades interminables, de vrais tours de force que l'engouement français a mis à la mode. Que voulez-vous ? le goût se déprave ainsi que les mœurs. La Villana n'est point sottise ; elle avait le privilège de me distraire, et j'ai perdu bien du temps à ses soirées. Puis elle est partie un beau jour pour Naples, où je n'ai jamais eu l'intention de la suivre. Pure calomnie, mon père, n'en croyez rien. — Faites faire un peu de feu ! et s'il est possible, ajoutez à votre bienveillante hospitalité un peu de Madère ou une tasse de chocolat.

—Mon Dieu ! —s'écria le vieillard, éfrayé d'une si brusque transition. — rappelez vos esprits, Arnold ! et ne vous jetez pas ainsi de la tendresse de votre ancien ami.

Arnold saisit la main qui lui était tendue, y laissa tomber une larme, et ajouta en regardant le ciel :

—Si loin que se reportent mes souvenirs, c'est toujours vous qui m'apparaissez ! Tout enfant sur les glaciers de la Suisse, quand j'avais poursuivi l'aigle et le chamois, c'est vous qui me tendiez les bras au re-

tour ! Plus tard, encore c'est vous qui m'avez mis les doigts sur un clavier, en me disant : l'harmonie vient de Dieu ; Arnold ! chante après avoir prié, et tes hymnes trouveront des échos au ciel et sur la terre ! Je vous dois tout ; j'ai tout brisé ; et c'est vous qui m'accueillez encore pour me bénir et pour me pardonner ! ...

Et le jeune homme fondit en larmes ; le vieillard, charmé de voir enfin la raison reparaitre attribua l'égarément d'un instant à la fatigue du voyage, et lui dit :

—Tout peut se réparer, mon enfant. Soyez calme et espérez. Je remplirai la promesse que j'ai faite à votre père ; son lit de mort.

La figure d'Arnold s'assombrit de nouveau, et d'une voix qui paraissait venir des entrailles, il reprit :

—Mon père ! quel était-il ?

—Je vous l'ai dit cent fois : un soldat mort en combattant.

Mais pour une juste cause ?

—Je ne puis rien révéler à ce sujet, — poursuivit tristement le vieillard, — un jour, demain peut-être, vous saurez tout ; jusque là patience et courage, et croyez que ma volonté seule ne m'oblige pas à vous taire des secrets que vous ne pourriez entendre aujourd'hui sans danger.

Arnold croisa les bras ; un éclair d'inspiration brilla sur son visage, et en même temps il s'écria :

—Je me souviens qu'avant d'habiter avec vous les montagnes, j'ai vécu tout enfant sous un soleil plus pur ; la terre était comme un sable chatoyant et doré ; dans le lointain on entendait gronder la mer dont le murmure est resté dans mon âme. Je me souviens de coursiers aux formes exquises, à la crinière noire et flottante ombrageant mon berceau. Je me souviens du cliquetis des armes ; je me souviens de la rafale qui chantait sa grande harmonie dans les airs ; puis un rêve ! du sang, des pleurs, et enfin les montagnes, le chalet, et vous, mon père !

Le vieillard avait écouté, pâle, haletant, en proie à une terrible angoisse. Quand Arnold eut cessé de parler, il respira péniblement et ajouta :

—Tout cela est vrai, mon fils ! mais, je vous le répète, je ne puis vous confier le secret de votre naissance. La vie est pour quelques-uns une redoutable épreuve ! Si poignante que vous soit la souffrance, n'oubliez pas que le partage avec vous, et que je saurai accomplir mon œuvre par la patience et la force. Priez avec moi ; demeurons causeurs. J'espère détruire l'impression funeste que votre départ a dû produire sur le Saint-Père. S'il le faut, je vous reconduirai moi-même à Rome.

—Oh ! non, mon père, — reprit énergiquement Arnold, — je ne puis plus vivre à Rome. Imposez-moi tous les sacrifices, mais non celui d'exister à deux pas du palais enchanté où j'ai eu la vision qui ne doit plus m'apparaître.

—Nous en parlerons, mon fils. Peut-être avez-vous fait sagement en venant ici. Ne regrettez rien ; si votre conscience ne vous fait aucun reproche, dormez. Cette chambre, si petite qu'elle soit, peut vous suffire jusqu'à demain. Pour moi, je passerai la nuit dans un autre lieu. Au revoir, donc, et que Dieu soit avec vous.

Le vieillard embrassa Arnold, mit près de lui la corbeille de provisions, se rendit, avec le moins de bruit possible, dans une chapelle attenante à la maison, et passa en prière le reste de la nuit. Au lever du jour, il revint, trouva son élève endormi, et se retira doucement, après avoir pris dans une armoire un volumineux paquet qu'il dissimula sous son manteau, en se dirigeant vers la cathédrale, où il resta jusqu'à une heure avancée du jour.

Arnold, à son réveil, fut assez surpris de voir assis dans la chambre un homme qu'il ne connaissait pas.

—Qui êtes-vous et que faites-vous là ? — demanda impérativement le jeune homme.

—Je suis médecin, et je viens m'informer de votre santé.

—Je me porte à merveille. et je ne sais ce que vous voulez dire.

—Je répéterai donc que j'ai été appelé pour vous offrir mes services dans le cas où ils vous seraient utiles. Après un long voyage, la fatigue peut laisser des traces qu'une légère prescription suffit à dissiper. Voulez-vous me permettre de m'assurer de l'état de votre pouls ?

—Pour peu que cette fantaisie vous tienne, satisfaites-la, mais vivement, s'il vous plaît, car il est tard.

—L'impatience est le signe infallible du parfait état des facultés physiques. Je vois avec plaisir que tous les symptômes sont satisfaisants. La langue, les yeux, les artères, tout annonce le plus complet équilibre. Je n'ai donc rien à vous ordonner qu'un bain tiède que je vais vous faire monter sur-le-champ.

—Et ce sera bien fait à vous. Veuillez y joindre deux œufs frais, une tasse de chocolat et un peu de madère, et vous serez un docteur inécomparable.

—Le médecin s'inclina gravement et disparut. Un instant après, les promesses du docteur étaient remplies.

Arnold déjeûna dans le bain, et comme il se disposait à en sortir, deux coups se firent entendre à la porte.

—Qu'est-ce encore ? — s'écria le jeune homme.

—La malle de monsieur. Je vais la poser ici et je me retire, — dit un homme de service en entrant.

—Je ne savais vraiment pas avoir de malle, — murmura Arnold, — je l'aurai oubliée à Milan.

Il reprit plus haut :

—Quel nom y a-t-il sur l'adresse ?

—Monsieur Arnold.

—C'est bien, posez-la là et retirez-vous.

Quand Arnold fut seul, il courut à la malle. La clé était dans la serrure. Il l'ouvrit et en tira des vêtements très convenables dont il s'habilla sans plus de réflexion, et non sans un vif sentiment de bien être et de satisfaction intime.

Il se préparait à sortir, quand un jeune homme, suivi d'un commissionnaire portant un tableau, entra dans la chambre.

—Monsieur, — dit le nouveau venu, permettez-moi de déposer ici... mais je ne me trompe pas, vous êtes...

—Arnold, si cela peut vous être agréable... Mais vous même...

—Quoi ! vous auriez oublié Eugène ?

—Eugène !

Et les deux jeunes gens s'embrassèrent. Puis, Eugène rougit, se retira vivement, comme s'il se reprochait, d'avoir, entraîné par la sympathie, cédé à un élan d'affection trop familière.

— Monsieur... — balbutia-t-il.

— Allons, allons, pas sur ce ton ! — interrompit Arnold. — tu sais bien qu'à Rome nous avions supprimé le monsieur. Il n'y a entre artiste d'autre distinction que le talent, et voici un St. Marthin qui doit me faire baisser les yeux devant toi. Si cela ne suffit pas à te convaincre, j'ajouterais que je suis mille fois plus bohémien que toi, car, d'honneur il me reste pour tout patrimoine l'avenir ; quant au présent, je n'ai pas même la propriété de mes compositions, que tout le monde, excepté le pape, a trouvées ridicules.

— Vous oubliez Rossini et l'Italie entière.

— Et tu oublies, toi, que le *vous* me sonne mal à l'oreille. Je te prie donc, une fois pour toutes, de n'y plus revenir.

— Puisqu'il le faut, absolument, je dirai *tu* ; mais je dois avouer que dans ma bouche ce monosyllabe m'a toujours fait l'effet d'un blasphème, lorsqu'il s'adresse à... toi.

— A propos, — dit Arnold, passant brusquement, selon sa coutume, d'une idée à une autre, — j'ai terminé le chant de Sinai ; je ne puis te donner ici la moindre idée de mon essai, n'ayant pas même un piano ; mais, viens dans la campagne, nous causerons.

— Volontiers, car je me souviens de ta villa d'Ascani...

— Qui te parle de villa ? mon pauvre Eugène, je ne suis pas même assuré de posséder légitimement l'habitat qui me couvre ; car il doit y avoir un *quiproquo* dans cette mallo. J'ai voulu dire qu'à la campagne, à défaut d'instruments, j'aurai la voix des vents à travers les cimes dépouillées de quelque bois solitaire, le gémissement du fleuve, et ton âme qui s'ouvrira plus grande sous un horizon plus large. Viens, Eugène, nous parlerons du ciel et de l'art, et nous saisirons quelques notes du concert éternel, quelque sublime reflet de la face de Dieu, incliné sur le monde pour entendre monter nos soupirs, et nous faire entrevoir l'idéal que tout comprime ici-bas. Viens, Eugène, car les murailles me pèsent ; je suis un enfant du désert, je ne respire que dans la solitude.

Arnold était devenu un autre homme. Il parut si beau, si grand aux yeux de son ami, que celui-ci ne put se défendre d'un sentiment d'admiration profonde et presque de frayeur.

Ils sortirent de Paris par la barrière d'Inry, et, après un long détour, descendirent à la Seine, et quoique le vent du nord, soufflait toujours, vinrent, échauffés par la marche, s'asseoir au confluent de la Seine et de la Marne, à quelques pas de la cabane du pêcheur malade.

Là, une scène horrible et déchirante s'offrit à leurs regards.

Jules de TOURNEFORT.

(A continuer.)

Variétés.

Le curé de campagne.

Le temps des martyrs n'est point passé ; si l'on ne verse plus le sang des apôtres, si l'on n'invente plus contre eux des supplices, il y a toujours des croix à porter ; il y a l'indifférence du siècle à combattre, des misères humaines à racheter, d'amers calices à boire jusqu'à la lie. C'est surtout pour le curé de campagne que le sacerdoce a des couronnes d'épines.

Le curé de campagne n'a pas d'enfance ; dès ses plus jeunes ans, les austères études du séminaire compriment les bonds impatientes de son jeune cœur, et s'il connaît quelquefois les angoisses des impétueuses passions, il ignore toujours leurs plaisirs et ne les étudie que pour en apprécier les dangers et pour les combattre avec avantage. Mais quand on l'a investi de son humble royauté, loin des villes où le culte est souvent dédaigné, où cependant les âmes intelligentes sont nombreuses et où la parole sainte peut être comprise ; quand il se voit seul au milieu de préventions aveugles, c'est alors qu'il doit s'armer d'un inébranlable courage, d'une foi vive d'une charité ardente, d'une espérance invincible.

Seul !... C'est bien cruel pour une âme chrétienne, une âme qui tout en se nourrissant de fraternité et de piété, tout en épanchant des parfums spirituels et en se faisant heureuse du bonheur des autres, a aussi besoin d'être comprise, appréciée, aimée.

Mais, brisé dès long-tems à tous les sacrifices, le curé de campagne finit par triompher de l'isolement et ne plus demander aux jouissances du cœur que ce qu'elles ont de désintéressé, de céleste : il va s'efforcer de combler l'intervalle qui le sépare de ses ouailles, et, descendant des hauteurs de la pensée où il se rapprochait de son Dieu, relever et soutenir de pauvres êtres qui rampent asservis aux besoins grossiers du corps et aux ténèbres de l'instinct et de l'ignorance. Il guérira les plaies morales, et améliorera la condition matérielle. Dans le cœur des hommes, il détruira les rivalités et les haines ; il agrandira leur raison, déracinera leur préjugé, les accoutumera à s'aider les uns les autres. Aux épouses, aux mères, il redira leurs devoirs, et comment on élève des enfans pour la terre et pour le ciel ; aux enfans, il apprendra à prier et à bénir ; en un mot, le curé de campagne sera tout la fois le missionnaire de la civilisation et le missionnaire du salut.

Il est en chaire ! Ecoutez sa parole, elle n'est si simple, si familière et si facile que parce qu'il l'a péniblement travaillée pour la rendre naïve et claire. Comme il entre dans tous les besoins de ces bonnes gens ! comme il pénètre leur rebelle nature ! comme il glisse avec souplesse à travers les écueils de leur intelligence ! Humble éloquence qui ne dépasse pas la dernière chaumière du village, mais qui resplendit au ciel à l'égal des gloires de Bossuet et de Massillon !

Pauvre lui-même, il trouve encore le moyen de porter le pain de l'aumône dans la cabane du pauvre. Au lit des malades,

il est souvent le médecin de l'âme et du corps. Vienne un fléau épidémique, il faut combattre la peur, l'égoïsme et la superstition ; il faut remplacer au chevet du mourant le fils, l'époux ou le père, qui ont fui la contagion ; le curé de campagne est encore là, il est là, toujours fidèle à toutes les infortunes ; son dévouement est de tous les instans et de toute sa vie, et Dieu seul le comprend et le récompense ; car nous sommes toujours au teins des martyrs !

SUR LA LIMITE DES SONS GRAVES ET AIGES ET SUR UN NOUVEL USAGE DES DIAPASONS. — Après des expériences faites avec soin, M. Despretz, membre de l'Académie des sciences, est arrivé à constater : 1° qu'il n'est pas démontré aujourd'hui que l'oreille humaine puisse apprécier, classer des sons au-dessous de 32 vibrations simples par seconde ; 2° que l'oreille humaine peut entendre, apprécier, classer, avec plus ou moins de difficulté, des sons depuis 32 jusqu'à 73,000 vibrations simples par seconde. La médecine ne pourrait-elle pas tirer parti de petits diapasons de *ut* à *ut*, avec ou sans caisse consonnante, pour reconnaître la sensibilité croissante ou décroissante dans le traitement des affections de l'organe de l'ouïe ? L'effet que produit un diapason de *ut*, quand on le pose sur le front ou sur la poitrine, est peut-être une indication d'efficacité de l'emploi de cet appareil en médecine ; sur le front, il produit un étonnement, un ébranlement semblable à celui que cause une douche. Les diapasons moyens munis de caisses consonnantes, isolées ou disposées en accords, ne produiraient-ils pas de beaux effets par leur réunion avec le piano ou avec de petits orchestres ? Une série de diapasons moyens, que M. Despretz a mis sous les yeux de l'Académie et qu'il avait fait construire pour représenter la succession des harmoniques d'une corde, ou d'un tuyau ouvert, ont étonné tout le monde par la beauté et la pureté des sons,

Agriculture.

CULTURE ET PREPARATION DU LIN.

Manière de le sarcler. — Sarcler le lin aussitôt qu'il a atteint quelques pouces de hauteur, et qu'on peut le distinguer facilement des mauvaises herbes. Une des grandes causes de la supériorité du lin étranger provient de la peine que l'on se donne pour le sarcler ; on est sûr que la récolte dédommagera par ce moyen de toutes les dépenses que l'on aura encourues. Ce sarclage est fait à l'étranger par les femmes et les enfans qui, avec des hardes épaisses autour de leurs genoux, se traînent par terre. Ce qui fait beaucoup moins de dommage aux jeunes plantés que de marcher dessus. Ils travaillent aussi, en faisant face au vent ; de manière que les plantes, en les pressant, peuvent se relever encore et qu'on peut leur aider à reprendre leur position naturelle. Ce fait prouve quelle attention minutieuse l'on donne à chaque circonstance qui peut affecter en aucune manière la récolte. La plante tendre pressée de cette manière en revient bien vite ; mais lorsqu'on la tortille ou qu'on l'aplatit de différentes manières, elle en revient rarement.

Manière de l'arracher et de le couler.—Le meilleur signe pour juger du tems auquel il faut l'arracher est, lorsqu'on s'aperçoit que les deux tiers de la tige sont jaunes et qu'ils perdent leurs feuilles; mais la fibre est dans le meilleur état possible avant que la graine soit tout-à-fait mûre: et si le cultivateur n'a en vue que la qualité de la fibre, il devra arracher le lin sans attendre que la graine soit entièrement mûre. La graine, cependant, est de grande valeur par rapport à l'huile qu'elle contient, ou comme nourriture, et elle forme un objet important dans la valeur de la récolte, vu qu'elle peut produire de 4l. à 7l. par arpent d'Irlande. Celui qui la fait pousser doit peser et déterminer lui-même ces avantages, et il lui faut quelque jugement pour s'assurer du tems exact où il pourra retirer le plus grand prix pour sa récolte; car il y a une grande différence d'opinion sur ce point. En Belgique on considère qu'en l'arrachant de bonne heure, on en obtient du lin plus fin; tandis qu'en Hollande, on pense que, quoiqu'il paraisse plus fin, il est néanmoins plus faible, et grandement défectueux en fait de poids, lorsqu'il a été écoché et séché. Lorsqu'une partie de la récolte est abattue, il faut l'arracher aussi vite que possible et la mettre à part; les brins les plus longs étant attachés séparément des brins courts et moyens. On fait une attention particulière à cela sur le continent, et le fileur y trouve le moyen d'en augmenter la valeur, ce qui doit indemniser celui qui cultive ce grain, pour son trouble extra. Lorsque le lin est arraché, on l'étend par terre, par poignées, en le mettant en petits tas et répandant chaque poignée sur le travers de l'autre; on le laisse sécher pendant un jour ou deux. On l'attache ensuite en gerbes ou paquets, (dont chacun peut contenir environ deux poignées); on le transporte du champ, pour le couler, ou on le coule immédiatement, après quoi on le porte à l'eau pour l'y tremper. L'habitude de serrer le lin à Courtraï aussitôt qu'on l'a arraché, (sans auparavant le lier) convient bien à ce pays. On le met debout par poignées, les unes à côté des autres, le bout de la racine étendu, et le haut se joignant en forme de la lettre A, de manière à faire des tas d'environ huit pieds de long, au moyen d'un lien qui tient les bouts fermes. De cette manière il résiste à la pluie, tourne au vent et sèche vite. On peut sous huit ou dix jours le lier en petites bottes, et l'emporter pour le couler et le tremper: ou on peut l'entasser dans le champ ou le mettre en grange; il faut en ôter la graine à loisir pendant l'hiver; et tremper le lin dans le mois de mai suivant. On recommande fortement cette méthode dans les pays, où on pourra l'admettre. On s'assure par là de la meilleure saison pour le tremper et faire pousser l'herbe, saison comparativement aiseuse, lorsqu'on n'est point appelé à récolter des moissons plus importantes. On dit aussi que le lin s'améliore beaucoup en le serrant pendant deux ou quatre ans.

Economie Domestique.

CENDRE DE FOUGERE EMPLOYÉE POUR LE BLANCHISSAGE.

Le *Journal Economique de Suède*, indique un procédé qui, s'il était aussi efficace que le dit cette feuille, deviendrait d'une grande ressource pour les habitants des campagnes.

On ramasse une certaine quantité de fougères, que l'on va chercher dans les bois; on les brûle et on en recueille les cendres, de manière à ce qu'elles ne contiennent aucun corps étranger, par exemple, ni terre, ni sable, ni gravier. On delaye ces cendres dans de l'eau jusqu'à ce qu'elles aient la consistance d'une pâte épaisse. On en forme des boulettes de la grosseur d'une pomme, et on les fait sécher au soleil. Ces boulettes remplacent parfaitement le savon, et durent très-longtemps.

Non-seulement elles blanchissent et dégraisent très bien le linge, mais elles lui communiquent une teinte bleue très agréable à l'œil; elles offrent encore l'avantage de ne pas imprégner le linge de la mauvaise odeur qu'exhale souvent celui qui est lavé au savon, quand on n'a pas eu le soin de le rincier dans plusieurs eaux.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 31 DEC. 1847.

De l'Instruction Publique.

ARTICLE DEUXIEME.

C'est l'Instituteur et non plus le canon qui est désormais l'arbitre des destinées du monde.

(LORD BROUGHAM.)

En France, disons-le hautement, les Instituteurs de la jeunesse n'occupent pas dans la hiérarchie administrative et sociale, la place que leur assigne l'importance de leur mission.

(EMILE DE GIRARDIN.)

Partout où l'enseignement a prospéré, une pensée religieuse s'est unie dans ceux qui la répandent, au goût des lumières et de l'instruction.—Guzot.

Tout en profitant de l'expérience des autres pays, et de l'opinion des professeurs les plus éclairés, je n'ai pas perdu de vue la position et les circonstances particulières de notre pays; et en cela, je n'ai fait qu'imiter l'exemple donné par les nations les plus distinguées. (EGERTON RYERSON, Rapport sur l'Instruction Publique dans le Haut-Canada.)

La civilisation est fille de l'enseignement. La condition préalable de tout enseignement est la possession d'un habile instituteur. (ROSELLE DE LONGUES.)

Nous avons dans un premier article, promis la critique de la loi réglant l'Instruction élémentaire dans le Bas-Canada; nous venons aujourd'hui commencer la tâche que nous nous sommes imposée.

Le premier reproche que nous avons à faire à cette loi, c'est d'être peu claire, et parfois inintelligible; c'est d'être trop compliquée dans ses dispositions; c'est enfin, ses omissions qui en paralysent l'effet, s'ils ne le détruisent pas entièrement. Parlons d'abord de son manque de clarté. Sur ce sujet, nous n'avons que peu de choses à dire, les opinions des juriconsultes, les décisions des tribunaux, les difficultés sans cesse renaissantes qui se présentent à chaque pas, dans l'application de ses plus importantes dispositions, en sont une preuve suffisante. Que toute personne désintéressée et d'un sens droit, lise cette loi, la médite: elle demeurera convaincue que cette loi dont la mise à exécution est confiée aux commissaires d'écoles, dont plus des deux tiers sont illettrés, ne possède pas cette clarté, cette précision si nécessaires à toute loi dont les agents élus par le peuple savent à peine

lire et écrire, et souvent ignorent l'un et l'autre. Aussi il en est résulté des procédures sans fin, du moment que ce manque de clarté a donné un moyen facile à l'hydre de la chicane, d'y faire entrer une de ses mille têtes.

Les omissions de cette loi sont nombreuses. La première et la plus importante est le manque de dispositions pour l'établissement d'écoles normales. "Le moyen d'avoir de bons instituteurs est d'établir des écoles normales," dit M. Ryerson. Si jamais pays a eu besoin d'écoles pour former de bons instituteurs, c'est sans contredit, le Bas-Canada. Jusqu'à ce jour, l'état si noble, si important d'instituteur a été si ravalé, a tellement été regardé comme le plus bas des nombreuses professions qui composent la société, que peu de personnes dignes de l'exercer, ont voulu l'embrasser. Il se trouve néanmoins, des jeunes gens instruits qui, malgré le mépris auquel semble voué l'instituteur, ont eu le généreux courage d'entrer dans la carrière; si ingrate, si pénible et si mal retribué de l'enseignement; ceux-là ont fait un noble sacrifice, nous dirons même un acte d'héroïsme philanthropique. A ces âmes élevées, la plus douce récompense de leur travail, de leur vie de privations, c'est la conscience de remplir un devoir le plus saint et le plus utile envers leurs concitoyens, celui de consacrer leurs plus belles années à former le cœur et l'esprit des jeunes générations. Mais le nombre de ces dignes instituteurs est infiniment petit; et en dehors de ces hommes dévoués au bien commun, parcourons nos campagnes, et nous verrons que plus des deux tiers des instituteurs que l'on y rencontre, au lieu d'enseigner devraient aller s'asseoir sur le dernier banc de leurs écoles. Il y a donc nécessité absolue, nécessité indispensable d'établir des écoles normales pour former des maîtres capables d'enseigner la jeunesse. L'art d'enseigner est plus difficile qu'on ne l'imagine généralement; il est le résultat d'études spéciales, et de la pratique; il dépend du mode d'enseignement pour son efficacité. Or, ce n'est que dans les écoles normales que toutes les connaissances nécessaires au grand art d'instruire, peuvent être acquises. La législature du Bas-Canada avait passé une loi pour l'établissement de ces écoles; cette loi qui avait regu un commencement d'action, n'étant que temporaire, par suite de malheureuses circonstances n'a pas été renouvelée.

M. Guizot, premier ministre actuel de la France, a dit en présentant à la Chambre des Députés, la loi sur l'Instruction primaire: "Toutes ces dispositions ne seront d'aucun effet, si nous ne prenons la peine de donner à l'école ainsi établie; un instituteur capable et digne de la haute mission d'instruire le peuple. On ne peut le répéter trop souvent: c'est le maître qui fait l'école."

"Quelle union de qualités bien assorties ne faut-il pas pour former un bon maître! Un bon maître doit en savoir plus qu'il n'est obligé d'enseigner, afin d'enseigner avec intelligence et avec goût; il doit posséder un esprit noble et élevé afin de conserver cette dignité d'esprit et de maintien, sans lesquels il n'obtiendra jamais le

respect et la confiance des familles ; il doit être doué d'un rare mélange de douceur et de fermeté ; il doit connaître ses droits, mais encore plus ses devoirs, montrer le bon exemple à tous et leur servir de conseiller ; il doit aimer son état, être satisfait de son lot, parceque il lui donne occasion de faire le bien. Former des maitres sur ce modèle est une tâche difficile, et néanmoins il faut y réussir, ou nous n'aurons rien fait pour l'éducation élémentaire. Un mauvais maître d'école, comme un mauvais prêtre, est le fléau d'une commune ; et quoique nous soyons souvent obligés d'accepter des instituteurs médiocres, nous devons tâcher d'en améliorer l'espèce. Il est maintenant universellement reconnu, dit M. Ryerson, que les séminaires (écoles normales) destinés à former des instituteurs, sont absolument nécessaire, pour établir un bon système d'instruction publique, bien plus, ils en sont une partie intégrante, le principe vital ; cette vérité est proclamée en Angleterre, dans les Etats-Unis, en Allemagne. M. Cousin dans un rapport sur l'instruction publique en Prusse dit : *l'Etat n'a rien fait pour l'éducation populaire, s'il ne veille à ce que ceux qui se dévouent à l'enseignement, n'y soient bien préparés.*

Mais ce n'est pas assez de former de bons instituteurs, il faut encore pourvoir, à ce qu'ils soient bien rétribués. Notre loi d'éducation ne s'occupe pas non plus du salaire des instituteurs. Elle ordonne il est vrai, le prélèvement dans chaque municipalité, d'une somme égale à celle accordée à la municipalité sur le fond commun des écoles ; mais le montant du salaire de l'instituteur est laissé à l'arbitraire des commissaires d'écoles qui, dans bien des cas, ne regardent que le bon marché sans s'occuper des qualifications d'instituteurs. Et d'ailleurs, avec la meilleure volonté, les commissaires obligés de diviser les deniers affectés au paiement des instituteurs entre les diverses écoles de la municipalité, ne peuvent donner à chacun d'eux qu'une bien mince rétribution, comme on peut s'en convaincre par les exemples suivants. Prenons la paroisse de St. Gervais, district de Québec.

D'après le dernier rapport du Dr. Meilleur, cette paroisse reçoit du fonds commun des écoles, une somme de £162 6 0 qui, jointe à une semblable prélevée par cotisation, donne celle de £325 4 0. St. Gervais a dix-huit instituteurs ; ce qui donne à chacun d'eux, en supposant qu'ils soient tous également rétribués, une somme de £18 0 0 par année. La municipalité de la Pointe-Levy, reçoit du fonds des écoles, £184 10 11 et par contribution forcée une autre somme égale, qui forme en total, £365 1 10. Cette municipalité a 13 écoles ; ce qui fait pour chaque instituteur une somme de £28 1 5½ par année. Ces deux municipalités, sont après la cité de Québec, celles du district qui reçoivent le plus pour les écoles. Si ces deux municipalités possèdent des écoles modèles, l'on comprend que le salaire des instituteurs des autres écoles doit être encore plus petit. Est-il possible que pour £18, £28, nous dirons même £36, on puisse se procurer des instituteurs qualifiés ? Quel homme possé-

dant des connaissances, des talents, ira, à moins que ce ne soit par amour du bien public, consacrer ses jours à l'enseignement pour un aussi vil prix ! Mieux ne vaudrait-il pas pour lui, au point de vue pécuniaire, être journalier, ou serviteur même ?

Mais on dira nous avons un certain nombre d'arrondissements d'écoles, il faut bien les pourvoir de maitres. D'abord, nous ne voyons pas la nécessité d'un si grand nombre d'écoles ; et pourquoi, pour procurer un maître à chacune de ses écoles, il faille accepter pour instituteurs, des personnes dont les qualifications sont prises à un moindre taux que celles d'un engagé auquel on donne £10 à 12 par an, avec le logement et la nourriture. Nous ne voyons pas pourquoi, sous le prétexte plausible de faciliter à toutes les parties d'une municipalité l'accès aux écoles, on doive adopter le plan de multiplier les écoles ; multiplicité qui a pour résultat de ne procurer en définitive de l'instruction à personne. Car, quelle instruction morale ou civile les enfants peuvent-ils recevoir d'un maître qui loue ses services pour £28, £18, et même £12 par an ! Croit-on de bonne foi, qu'avec ce système de multiplicité des écoles, avec l'impossibilité de se procurer des instituteurs capables, on fera progresser l'éducation, qu'on en fera apprécier les bienfaits et les avantages ? Sans doute, il serait avantageux que toutes les parties d'une paroisse pussent posséder une bonne école primaire élémentaire ; et pour obtenir ce précieux avantage il faudrait avoir suffisamment d'argent pour rétribuer convenablement les instituteurs ; mais comme cela est impossible, ne vaudrait-il pas mieux se borner à avoir dans chaque municipalité, deux bonnes écoles dont les instituteurs seraient bien payés, qu'un plus grand nombre avec des instituteurs sachant à peine lire et écrire.

En Europe et dans les Etats-Unis d'Amérique on a compris qu'il était impossible de multiplier les écoles comme on le fait dans notre Bas-Canada.

En France et en Belgique la loi fixe le salaire des instituteurs. Elle pourvoit aussi à ce que chaque commune, soit par elle-même, soit en se réunissant à une ou plusieurs communes voisines, entretienne au moins une école primaire élémentaire ; les communes dont la population excède 6,000 âmes doivent avoir en outre une école primaire supérieure, et chaque département, une école normale. Elle pourvoit encore à ce que chaque instituteur d'école primaire élémentaire et d'école primaire supérieure, reçoive un salaire proportionné et ne pouvant excéder ni être moindre que la somme déterminée par la loi.—La loi porte encore plus loin sa sollicitude en faveur des instituteurs ; elle établit en leur faveur une caisse d'épargne et de prévoyance formée par une retenue annuelle d'un montant déterminé, sur le salaire fixe de chaque instituteur, afin de le mettre à l'abri du besoin en cas que la vieillesse ou la maladie le force à cesser l'exercice de ses fonctions ; et au cas de décès de l'instituteur, une pension prise sur le fonds de prévoyance vient au secours de sa veuve et de ses enfants. Tout est admirable dans

ces dispositions ; on se plaint, il est vrai, en Belgique et en France, du minime salaire accordé aux instituteurs ; cela néanmoins n'empêche pas que le principe de fixer le salaire des maitres par une loi, ne soit excellent. Pourquoi de semblables dispositions n'existeraient-elles pas dans notre pays ?

(A continuer.)

Revue Politique du la Semaine

La malle anglaise du 4, apportée par l'*Hibernia*, est arrivé à Boston, le 25, les lettres ont été reçues à Québec le 27 au matin et comme la dernière fois, les journaux sont restés en arrière. Comme on le voit, il est très agréable et surtout très avantageux pour les Editeurs des journaux du Canada de recevoir leurs liasses de journaux Européens cinq à six jours après l'arrivée des lettres apportées par la même malle. Sous ces circonstances force est donc au journaliste de se résigner à mettre sous les yeux de ses lecteurs les quelques nouvelles transmises par le télégraphe, en attendant de plus amples détails.

ANGLETERRE.—Les affaires commerciales se sont améliorées. "C'est avec plaisir, dit le *Times* de Londres, que nous annonçons qu'une amélioration sensible a eu lieu durant la dernière quinzaine dans les affaires commerciales. La valeur des fonds publics a haussé et l'on éprouve moins de gêne sur le marché monétaire. La résolution adoptée par la Banque d'Angleterre de réduire le taux d'intérêt à 6 pour 100, aura l'effet de rétablir de plus en plus la confiance et de permettre aux producteurs de vendre leurs marchandises et denrées à des conditions plus favorables. Pour le présent, néanmoins, les produits étrangers et coloniaux sont cotés très bas ; et ce fait joint aux nombreuses faillites jette sur l'avenir un nuage que l'amélioration sur le marché monétaire ne peut efficacement dissiper. Dans les districts manufacturiers il règne un peu plus d'activité ; mais d'un autre côté, la suspension des travaux sur les chemins de fer, laisse sans emploi un nombre considérable de travailleurs." La Banque royale de Liverpool a de nouveau commencé ses opérations sous les auspices les plus favorables.

—M. C. Antley, dans la Chambre des Communes, a donné avis de son intention d'accuser Lord Palmerston, ministre des affaires étrangères, de hauts crimes et délits politiques.

—La fleur a diminué d'un chelin par quart.

IRLANDE.—Sur l'état de ce malheureux pays, le *Times* dit : "Nous annonçons avec regret que les crimes et les outrages vont en augmentant en Irlande. La situation dans laquelle se trouvent les comtés de Tipperary, Clare, Westmeath, King's County, Roscommon et Limerick est des plus déplorable." Le gouvernement a introduit pour l'Irlande un projet de loi d'une nature modérée pour y rétablir l'ordre et la tranquillité, si cela est possible au milieu d'une population en proie à la famine et à toutes les horreurs qui l'accompagnent.

ITALIE.—Les affaires y sont en bonne voie d'arrangement. Le pape a tenu un

nouveau Conseil d'Etat au Vatican, le discours de sa Sainteté en cette occasion a reçu l'approbation universelle.

—Lord Minto a été reçu par le Pape avec la plus grande distinction.

—Les fédérés ont commis de grands excès. Une des premières mesures des vainqueurs, a été d'ordonner aux Jésuites de quitter le canton de Lucerne sous 48 heures.

—SUISSE.—Il paraîtrait d'après les quelques détails reçus sur ce pays, que les cantons catholiques auraient été battus par les corps-francs, et que la ville de Lucerne serait tombée en la possession de la *Jeune Suisse!* Nous attendons avec hâte des détails confirmatifs de ce malheureux événement qui sera déploré par tous les vrais catholiques et les amis de la liberté religieuse. On sait que les Jésuites sont le motif de cette guerre civile.

BELGIQUE.—Les relations diplomatiques entre ce pays et le Saint-Siège, sont interrompues par suite de difficultés au sujet de la nomination de M. Leclere comme ambassadeur près la cour de Rome.

MEXIQUE.—D'après les dernières nouvelles, les mexicains loin d'être découragés par la prise de leur capitale, se préparent plus fortement que jamais à repousser les américains. Les généraux américains, Worth et Pillow, et le colonel Duncan, ont été arrêtés par ordre du général Scott, sous accusation de s'être permis des réflexions inconvenantes sur le commandant en chef de l'armée américaine.

ÉTATS-UNIS.—Point de nouvelles importantes. L'évêque catholique, Mgr. Hughes, sur l'invitation expresse des membres des deux chambres du Congrès, a prononcé un sermon le 12 du courant, dans la chambre des représentants devant une audience des plus nombreuses.

CANADA.—Deux journaux de Québec, annoncent que M. Daly a été élu à Mégalie, par une très forte majorité.

On lit dans la *Merveille* du 27 :

“ Tout est dans le statu quo à Montréal, le petit parti qui s'affiche sous le titre de *Conservateurs* demeure dans le silence, il n'a pas encore fait connaître le nom de ses candidats. Ce calme apparent annonce peut-être un orage, car on dit que tout s'organise dans l'ombre et que tout éclatera à l'heure de l'élection.

ELECTIONS TERMINEES.

La lettre C, signifie *Conservateur*, et la lettre O *Opposition ou Réformistes*.

HAUT-CANADA.

<i>Comtés.</i>	<i>Représentants.</i>
Frontenac,	Henry Smith, C.
Cornwall,	Solliciteur Gén. Cameron, C.
Stormont,	Alex. McLean, C.
Glengarry,	John S. McDonald, O.

BAS-CANADA.

Québec, (cité.)	{ T. C. Aylwin, O
Montréal, (comté)	{ J. Chabot, O.
Dorchester,	A. Jobin, O.
Québec, (comté)	F. Lemieux, O.
Bellechasse,	J. P. O. Chauveau, O.
Montmorency,	A. N. Morin, O.
	J. Cauchon, O.

Correspondances.

Revd. M. L. L. B... St. François, riv. du sud.—Lettre reçue, tout est bien.
 Revd. G. N... Ste. Luce de Rimouski.—Vos conditions nous conviennent.
 Revd. M. — K... St. Thomas,—Journaux expédiés.
 Revd. M. J. T... St. Jean, Isle-d'Orléans,—Lettre reçue.
 Revd. M. M. T... Lotbinière,—Lettre reçue.
 Messire B. . . Malbaie.—Reçu votre lettre.—Arrangements comme vous le désirez.
 Messire C. . . Nicolet.—Reçu votre lettre.—Merci de vos bons souhaits.
 Messire B. O'R. . . Sherbrooke.—Lettre reçue. Très bien.
 M. G. N. Achille F. . . étudiant en droit, Ste. Marie de la Beauce.—Lettre reçue ; journaux expédiés.
 M. W. R. . . Montréal.—Lettre et paquet reçus.
 M. E. R. F. . . Montréal.—Lettre reçue, journaux expédiés.
 Dr. J. A. V. . . Sandwich (Haut-Canada).—Lettre et argent reçue.
 Thos. F. . . écr. Baie St. Paul.—Lettre reçue, journaux expédiés.

DISTRICT DE QUEBEC.

Bulletin Judiciaire. Janv., 1848.

VENTE PAR LE SHERIFF.

1262.—DAME C. H. DIONNE, veuve P. E. Taschereau, vs. PIERRE MARANDA, de Ste. Marie de la Beauce, une terre en la seigneurie de Joliette, tenant d'un côté à Bazile Morin, et de l'autre, à Louis Bélanger ou ses représentants, avec bâtisses. A la porte de l'église de Ste. Marie le 3 janvier.
 353.—DAVID AIKEN, vs. ISAAC BROOM de Valcartier. Une terre, no. 2, deuxième concession, seigneurie de St. Gabriel, avec bâtisses. Vente à la porte de l'église de St. Ambroise, le 4 janvier.
 1313.—THOMAS BELANGER vs. FRANÇOIS ELOT dit JULIEN, curateur à la succession de feu Frs. Elot dit Julien, menuisier. 1o. Un emplacement, faubourg St. Roch, rue Craig, avec maison ; 2o. Un emplacement au dit lieu rue des Prairies. 3o. Un terrain, au dit lieu, rue St. Dominique. A la porte de l'église St. Roch, le 8 février.
 1426.—PIERRE DUBE vs. J. BTE. DUBE de la Rivière du Loup. Une terre située sur le chemin du Lac Temiscounta, au lieu appelé *Ruisseaux Creux*, avec bâtisses. Vente à la porte de l'église, Rivière du Loup, 4 janvier.
 1150.—AUGUSTIN MAHEUX vs. FRANÇOIS LAURENCELLE. Un demi emplacement, faubourg St. Roch de Québec, rue Fleurie, borné d'un côté, par les Diles: Fortin, de l'autre côté par Abraham Roberge et Isaac Dorion. Vente à la porte de l'église de St. Roch, le 18 janvier.
 767.—DAME MARIE JOSEPHITE DRAPEAU et autres vs. JEAN BOUFFARD de St. Laurent, Isle d'Orléans, curateur à la succession de Norbert Ruel. Un emplacement au dit lieu, borné d'un côté à François Godbout, et de l'autre côté par les héritiers Bernier, avec bâtisses. Vente à la porte de l'église de St. Laurent, le 18 janvier.
 1057.—JOSEPH PLANTE vs. JOSEPH HERBERT de St. Jean des Châtillons. Une terre située en la dite paroisse, bornée d'un côté par Antoine Chevrefils dit Belleisle, et d'autre côté par Placide Lebeuf. Vente à la porte de l'église du dit lieu, le 24 janvier.
 82.—ANDRÉ GAUDRY vs. JEAN-BAPTISTE AVOE de Lotbinière, Navigateur, une terre en la dite paroisse bornée d'un côté, partie par David Habel et le capitaine Joseph Angé, d'autre côté à Louis De Lachevrotière, avec bâtisses.—Vente à la porte de l'église du dit lieu, le 24 janvier

RATIFICATIONS.

TOUTES personnes ayant des droits ou réclamations à exercer contre les immeubles dont les acquéreurs demandent des lettres de Ratification sont obligés de les déposer dans le Bureau des Protonotaires du district de Québec huit jours, au moins, avant celui fixé pour la demande en Ratification, à peine de la perte de leurs droits.

No. 1491. *Ex parte* JOHN CLARK.—Vente par N. C. Faucher, avocat à Robert Clarke, d'un lot de terre en la Basse-Ville de Québec, au coin des rues St. Pierre et Sault-au-Matelot. Demande en ratification, 7 janvier.

1560. *Ex parte* L. T. McPHERSON, Notaire de Québec.—Vente par Edouard Gingras et Charles Gethings du dit lieu, au dit McPhereson, d'un immeuble situé Haute-ville de Québec, rue Ste. Ursule, borné d'un côté à Messire Holmes, et d'autre côté aux représentants Goldsworthy. Demande en Ratification, le 7 janvier.

1509. *Ex parte* THOS. C. LEE de Québec.—Vente par Ed. Glakemeyer du dit lieu, écuyer, Notaire, au dit T. C. Lee, d'une terre située à la Canardière, bornée d'un côté par S. Bédard, et de l'autre côté, par O. Richlanson, Ratification le 7 janvier.

1870.—*Ex parte* GEORGE BLACK. Vente par J. BRE. LARUE au dit George Black, d'un terrain, Haute-Ville de Québec, rue Ste. Anne, avec bâtisses.—Demande en Ratification, le 18 janvier.

1855.—*Ex parte* JAMES GIBB.—Vente par P'hon. WILLIAM SHEPPARD au dit James Gibb ; 1o. d'un lot de terre à Woodfield ; 2o. Les lots de grève en front du lot ci-dessus.—Demande en Ratification, le 18 janvier.

Declarations de Faillites.

Joseph Genest dit Labarre, de St. Anselme.—Assemblée des créanciers, le 12 janvier.

Mathew Isaac Wilson, de la cité de Québec.—Assemblée des créanciers, le 18 janvier.

William Lampton, de la cité de Québec.—Assemblée des créanciers, le 25 janvier.

ANNONCES.

AVIS

Aux Entrepreneurs de Bâtisses.

DES soumissions cachetées seront reçues au Bureau des soussignés, de la part de personnes compétentes, jusqu'au 15ème JOUR DE JANVIER prochain (inclusivement) pour l'érection d'une Villa en briques à deux étages, avec appentis, écuries, remises, etc., à être bâtis sur la rive droite de la rivière St. Charles à la distance à peu près d'un mille au delà du Pont Dorchester.

Des plans et devis seront prêts JEUDI prochain le 30 courant.

Les propositions devront être soumises comme suit :

- “ Pour ouvrage de maçonnerie de pierre et de briques y inclus les excavations.
- “ Plâtrage.
- “ Charpente et menuiserie.
- “ Ferblanterie.
- “ Ouvrage de peintre, de plombier et de vitrier.

Les soussignés sont autorisés à dire que le propriétaire des constructions ne s'engage pas à accepter les soumissions les plus basses mais se réserve le droit de les choisir.

J. P. M. LECOURT & Co.

Architectes et Ingénieurs Civils.

Bureau No. 29, Rue Buade, }
 (Vis-à-vis du Chien d'Or) }
 Québec, 31 décembre 1847.

**ON EXECUTE
A CETTE IMPRIMERIE**

TOUTES SORTES D'OUVRAGES EN TYPOGRAPHIE,
TELS QUE

*Pamphlets, Livres, Affiches, Circulaires,
Lettres Mortuaires, etc.*, dans le der-
nier goût et ponctuellement, en
couleurs variés, Or ou Bronze.

Le tout imprimé avec soin et d'après les der-
niers perfectionnements.

On se charge aussi de faire exécuter toute
espèce de GRAVURE sur Sceaux et Cachets
pour Cours de Justice, Conseils Municipaux,
Notaires, etc., et tout ce qui est du ressort de
l'impression en taille douce ou en lithographie.

**RELIURE EN TOUS GENRES,
BROCHURE DE PAMPHLETS AVEC COUVERTS
SIMPLES OU ORNE'S DE DESSINS EN GRAVURES
OU EN LITHOGRAPHIE.**

AVIS aux Commerçants.

A VENDRE.

UN emplacement situé sur la rue St. An-
selme, faisant face à la rue St. Gabriel, de
42 pieds de largeur sur 52 pieds de profondeur.
Ceux qui désireraient acheter un terrain pour
bâti une Maison de Commerce ne pourraient
mieux faire qu'en l'achetant; il est situé dans
le centre le plus populeux du quartier, place
très avantageuse pour le commerce, à la dis-
tance de 60 pieds seulement de la rue St.
Vallier.

S'adresser à

STANISLAS DRAPEAU,
No. 15, rue St. George, Faub. St. Jean.
31 Déc. 4817.

NOUVELLE

Méthode

POUR APPRENDRE A BIEN LIRE.

**PAR F. E. JUNEAU,
INSTITUTEUR.**

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE

Wm. Cowan,

No. 22, Rue Lamontagne, Québec.

AVIS.

LE Comité chargé d'aider les Incendies de
1845 à disposer de leurs débentures,
ayant décidé dans sa séance d'hier, en adop-
tant les résolutions ci-dessus que ceux des dits
incendies qui désirent se prévaloir de ses ser-
vices devront déposer leurs débentures entre
les mains du soussigné Président du dit
Comité, avis est par le présent donné qu'à
compter du Lundi, le 20 du courant, et tous les
jours ensuite (Fêtes et Dimanches exceptés)
le Soussigné sera prêt à recevoir en son
Domicile, Rue St. Louis, de 10 heures du
matin à 4 heures, de l'après-midi, les debentures
que l'on désirera lui confier, pour être
vendues au pair dans l'ordre où les Proprié-
taires d'icelles auront inscrit ou inscrit
leurs noms sur le Registre tenu à cet effet par
le Secrétaire du Comité.

Avis est par le présent donné aux Capita-
listes qui à compter de la même époque et aux
mêmes lieu et heures, le soussigné sera prêt
à traiter avec eux et à leur livrer des débentures
pour telles sommes qu'ils désireront
placer de cette manière.

ED. CARON.
Québec, 24 décembre 1847.

Pharmacie Canadienne

du
DOCTEUR GIBOUX,
Haute-Ville, Rue St. Jean, No. 24, Québec.

ETABLISSEMENT

DE TAILLEUR.

LE soussigné remercie ses amis et le public
de l'encouragement qu'il a reçu depuis plu-
sieurs années et les informe qu'il continue au
même lieu sa BOUTIQUE de TAILLEUR et
son magasin de draps de toutes sortes. En outre
un assortiment de casques, gants etc., de toutes
sortes et faits dans le meilleur goût à des prix
très modérés.

N. B. Il exécutera avec ponctualité tous
ordres qui lui auront été confiés.

EDOUARD THIVIERGE.

Marchand tailleur.

St. Roch, 24 Déc. 1847, rue du Pont, no. 24.

JOSEPH CADOTTE,

*Rue St. Pierre, près du Marché,
BASSE-VILLE.*

FAIT ses plus sincères remerciements au pu-
blic en général pour l'encouragement qu'il
en a eu jusqu'ici, et l'informe respectueuse-
ment qu'il aura toujours constamment en main,
comme ci-devant,

**HARNAIS, BOTTES et SOULIERS
FRANCAIS, etc.**

Quantité de **CUIRS CANADIENS**, tels que
peaux de Monton, Veau, à des prix très modé-
rés. point de **SECOND PRIX.**

Québec, 24 décembre, 1847.

AVIS.

LE soussigné lait ses remerciements à ses
amis et au public en général de l'encou-
ragement libéral qu'il a reçu depuis qu'il a
établi son moulin à rabotter, et il prend la
liberté de les avertir qu'il sera prêt dans quel-
ques jours à scier des madriers et toutes espèces
de bois de construction. Il se flatte que
comme il a réduit ses prix d'un tiers, on voudra
bien lui continuer les mêmes faveurs qu'il a
reçues jusqu'à présent.

G. O. Fiset, jr.

Québec, 24 décembre 1847.

AVIS.

LES soussignés étant nommés Exécuteurs
des testament et dernière volonté de feu
Thomas Fargues, en son vivant de la cité de
Québec, médecin et chirurgien et gradué de
l'Université d'Edimbourg, requièrent toutes les
personnes qui sont endettées à la succession du
dit feu Thomas Fargues de venir régler immé-
diatement, et celles qui ont des réclamations
contre la dite succession de faire tenir leurs ré-
clamations à R. E. Caton, Pun des soussignés.

ED. CARON,

ANT. PARANT,

Exécuteurs Testamentaires

Québec, 24 décembre 1847.

APPRENTI TYPOGRAPHE.

ON a besoin à l'Imprimerie de l'Ami de la
Religion et de la Patrie, d'un apprenti
comme typographe.

Cadeaux du Jour de l'An.

LES Soussignés invitent les Dames et Mes-
sieurs à visiter leur splendide assortiment
de CADEAUX pour le premier de l'An, consis-
tant en livres magnifiquement reliés, boîtes
à ouvrages, jouets d'enfants, etc. formant la
plus belle importation qui ait jamais été offerte
à Québec.

J. & O. CREMAZIE,
12, Rue la Fabrique.

Aux Maisons d'Education et Fabriques de
BAS-CANADA.

**TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE
de**

MUSIQUE VOCALE.

PAR T. F. MOLT,

Organiste de la Cathédrale de Québec.

CE plan très bon et bien conçu, est aussi bien
exécuté. L'AUTEUR, en restant fidèle au
but qu'il s'est proposé, en écrivait une méthode
dans laquelle toutes les difficultés sont traitées
graduellement et se développent avec beau-
coup d'art et de mesure, à su donner à ses li-
çons un véritable intérêt musical.

Les études qu'il a composées, et qui sont en
grand nombre, sont remarquables par l'élégance
et la distinction du chant.

Tous ceux qui ont eu l'avantage de lire ce
Traité de Chant, s'accordent à dire que M.
MOLT a rendu un véritable service à l'Art, en
consignant dans cet ouvrage le résultat de son
expérience, et en livrant pour ainsi dire au
public le secret de ce style simple et élevé, de
cette diction noble et vraie, caractère distinc-
tifs du talent de l'auteur.

Depuis quelques années, Mr. MOLT est pro-
fesseur de chant, et sa classe est une des plus
fécondes et des plus brillantes. Personne
n'était plus apte à publier un traité de chant
que notre artiste. Comme organiste et comme
professeur, il avait donné trop de garanties pour
que son ouvrage ne fut pas accueilli avec toute
la faveur qu'il mérite.

Pour avoir un style à soi propre dans l'Art
du Chant, il faut étudier la musique vocale de
toutes les écoles et de tous les maîtres; et
maintenant que le chant large et expressif est
bien distinct du chant d'agilité et d'exécution,
quelque soit le génie créateur, italien, anglais,
français ou allemand, qui vienne imposer sa
ronde musical de nouvelles formules mélo-
diques, pour le chanteur le fond n'en restera
pas moins toujours le même, et celui qui aura
le mieux développé ses moyens et assoupli sa
voix aux exigences de la vocalisation, celui qui
saura le mieux phraser, accentuer, prononcer,
abstractions faite des dons naturels, tels que la
parfaite qualité de la voix, la grâce, le charme,
la chaleur, etc., etc., celui-là sera un excel-
lent chanteur.

S'adresser au propriétaire soussigné.

STANISLAS DRAPEAU.

Bureau de l'Ami de la }
Religion et de la Patrie. } QUÉBEC.

PRIX : 2s. 6d. chaque exemplaire.
GRANDE REDUCTION: 2s. la douzaine.

On se procure aussi cet ouvrage à la Librai-
rie Ecclésiastique de MM. J. & O. Crémazie.

L'Ami de la Religion et de la Patrie.

Ce Journal paraît tous les VENDREDIS, en 8
pages, 24 colonnes de matières. Le prix d'abonne-
ment est de DEUX PIASTRES par année, outre
les frais de poste, payables par semestre.

On ne s'abonne pas pour moins de six mois.
Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en
donner avis un mois avant l'expiration du semestre.
Les lettres, paquets, argent, correspondances,
etc., doivent être adressés, francs de port, à
STANISLAS DRAPEAU Propriétaire, au Bureau
du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, Basse-Ville,
Québec.

Les annonces seront publiées aux taux ordinaires
des autres journaux.

On s'abonne à Montréal, à la librairie Cana-
dienne de E. R. Fabre, Cor., 3, Rue St. Vincent.

Imprimé et Publié par STANISLAS DRAPEAU,
Imprimeur-Propriétaire, No. 22, Rue
Lamontagne, Basse-Ville, Québec.